

# Et l'égalité dans tout ça ?

Autor(en): **Ley, Anne-Marie**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **84 (1996)**

Heft 5

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-280969>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# ET L'ÉGALITÉ DANS TOUT ÇA ?

Budget insuffisant en fonction de l'ampleur du mandat, statut juridique précaire (à part quelques heureuses exceptions), collaboratrices surchargées de travail en raison du blocage du personnel. C'est le portrait-robot des bureaux de l'égalité, confrontés comme de nombreux autres organismes de l'administration publique à la crise endémique des finances publiques. Et pourtant ils existent. Et pourtant celles qui y travaillent se battent pour les femmes avec une énergie que rien ne semble freiner. Il y a longtemps que leurs responsables pratiquent sur le terrain la « nouvelle gestion publique ». Bien avant qu'elle soit devenue la panacée des collectivités publiques, malades de leurs finances.

Lors de sa séance de printemps, la Conférence suisse des bureaux fédéraux, cantonaux et municipaux de l'égalité entre femmes et hommes a confié à un groupe de travail la tâche d'élaborer un guide de la nouvelle gestion publique, axée sur la promotion de l'égalité, indique l'une de ses membres, Annelise Burger, cheffe du bureau des questions féminines de l'administration de la Ville de Zurich. « *La nouvelle gestion publique est une matière qu'il faut aborder avec prudence* », souligne Annelise Burger, qui sait de quoi elle parle. Car elle participe aussi aux travaux d'un groupe de travail interdépartemental, qui planche sur une réforme de l'administration municipale zurichoise, inspirée par les principes de la nouvelle gestion publique.

D'emblée, elle met le doigt sur l'endroit où le bât blesse. « *Prenons l'exemple d'un service public de nettoyage et d'entretien cédé à l'initiative privée. Une étude réalisée en*

*Grande-Bretagne montre que le salaire des nettoyeurs de la voirie diminue de 7 à 10% alors que celui des femmes de ménage occupées dans les bureaux maigrit de 20 à 30%* ».

Le groupe de travail, note la déléguée, compte s'inspirer des travaux menés par des chercheuses allemandes sur les défis posés par l'application pratique de la nouvelle gestion publique. Celle-ci ne se décrète pas d'en-haut. Elle suppose une réflexion fondamentale, avec la participation de toutes les forces qui travaillent dans le service public qui veut opérer cette mutation, en vue de répondre plus étroitement aux besoins d'administré-e-s qui sont considéré-e-s désormais comme des client-e-s.

En fait, comme le montrent les travaux de ces pionnières allemandes, la nouvelle gestion publique, qui va de pair avec un Etat aminci, puisqu'il renonce à accomplir lui-même directement les tâches qui lui ont été confiées, pose un défi autrement plus redoutable. Elle ne peut aboutir que si tous les acteurs participent de la même culture politique et font preuve de sens critique, de courage civique, d'imagination, d'indiscipline au besoin et d'un sens aigu de la démocratie.

Centrée sur l'objectif de concrétiser l'égalité entre femmes et hommes sur le terrain, la fonction d'un bureau de l'égalité repose sur quelques principes, définis par la chercheuse allemande Gertraude Krell, qui serviront à baliser la réflexion du groupe de travail.

Lorsqu'il s'agit de confier des tâches à des entreprises privées, il faut en exclure toutes celles qui discriminent

et précarisent les femmes et favoriser « a contrario » celles qui pratiquent des politiques d'action positive. Dans la définition d'un mandat, il ne faut pas uniquement prendre en compte des objectifs de nature économique, mais convenir avec les responsables d'objectifs qui favorisent la promotion des femmes. Etre à l'écoute des collaboratrices sur le terrain qui vivent de près la réalité quotidienne de leur travail permet d'améliorer les conditions de travail de toutes les femmes. La formation continue ne doit pas faire les frais des économies budgétaires, car elle constitue un investissement pour l'avenir. Tout le capital de connaissances et de compétences réuni au sein d'un service œuvrant, par la pratique et la théorie, à la promotion de l'égalité doit pouvoir servir de modèle à d'autres services de l'administration publique, voire à des entreprises privées de la région. De producteur de coûts, un bureau de l'égalité se transforme ainsi en centre de profit pour la collectivité.

Anne-Marie Ley

